

# Réussir la transmission de mon exploitation

## Connaître les outils juridiques et fonciers au service de la transmission de mon exploitation

### Objectifs :

- ✓ Déterminer ses objectifs de transmission
- ✓ Maîtriser les principes juridiques de transmission du patrimoine et celle du foncier et du capital d'exploitation
- ✓ Identifier l'intérêt de la transmission dans le cadre sociétaire et de la transmission progressive
- ✓ Planifier les étapes de mon projet de transmission

### Programme :

#### 1<sup>ère</sup> journée :

Comprendre les conditions de départ à la retraite, comment projeter une date de cessation d'activité  
Avoir une approche sur le montant de la retraite  
Identifier les outils à disposition pour trouver un repreneur  
Identifier les mécanismes de transfert du foncier et des engagements attenants

#### 2<sup>ème</sup> journée :

Acquérir les principes de base juridique pour transmettre mon patrimoine  
Comprendre l'intérêt d'une transmission préparée  
Identifier les outils permettant d'alléger la fiscalité de la transmission

### Méthodes :

Exposés  
Discussions et échanges autour de cas concrets-feuille de route « *Calendrier d'une transmission réussie* »

Inscrivez-vous vite :  
nombre de places limité.



Formulaire d'inscription  
sur document joint



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
TARN-ET-GARONNE

LES FORMATIONS  
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 82

Gagnez en compétences !

12/09/2019

#### Public :

Agriculteurs de plus de 50 ans

#### Dates et lieux :

Durée 2 jours  
Sessions :  
14 et 20 novembre 2019  
à Valence d'Agen  
10 et 16 décembre 2019  
à Castelsarrasin / Moissac  
16 et 23 janvier 2020  
à Lafrançaise

#### Intervenants :

Nathalie SALACROUP -  
Conseillère retraite  
protection sociale MSA  
Françoise TERRASSIER -  
Formatrice juridique ADPSPA  
Laurence DAUCH -  
Conseillère transmission  
Chambre d'Agriculture 82

#### Responsable de formation :

Laurence DAUCH -  
05 63 63 93 62

[laurence.dauch@agri82.fr](mailto:laurence.dauch@agri82.fr)

#### Tarif :

Formation susceptible d'être financée par VIVEA ou autres organismes de formation - Repas du midi à la charge des stagiaires  
Cf formulaire d'inscription  
Chèque de caution  
(100€ TTC)

TRANSMISSION – INSTALLATION



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
TARN-ET-GARONNE



La Chambre d'agriculture  
de Tarn-et-Garonne est certifiée  
par AFNOR CERTIFICATION  
pour la qualité des services.



# Fiche d'inscription - Formation professionnelle

Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne  
Organisme de formation enregistré sous le n° 7382P001282  
N°SIRET : 188 200 026 000 14



## Formation :

Titre : **Réussir la transmission de mon exploitation**

Tarif : ..... Caution demandée :  Non  Oui Si Oui, montant : 100€ TTC.....

Lieu : ..... Dates : .....

Conformément au contenu et descriptif pédagogique et organisationnel indiqué dans le programme dont j'ai pris connaissance  
Conditions Générales de Vente jointes à cette fiche

## Stagiaire :

Nom : ..... Nom de naissance : .....

Prénom (conforme à l'État civil) : ..... Date et lieu de naissance : .....

Raison sociale (entreprise) : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Courriel : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Fax : .....

Statut :  Chef d'exploitation (\*)  Retraité

Aide-familial (\*)  Conjoint collaborateur ou participant aux travaux agricoles (\*)

En cours d'installation (\*)  Cotisant solidaire (\*)

Salarié, précisez :  Opérateur  Encadrant

Autre, précisez : .....

(\* ) Contributeurs VIVEA à jour de leur cotisation sur l'année N-1 collectée par la MSA

## Besoins :

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?  Non  Oui Si Oui, laquelle et quand ? .....

Quelles sont vos attentes quant à ce stage ? .....

Avez-vous des remarques et/ou questions ? .....

Comment avez-vous eu connaissance de ce stage ? (plusieurs réponses possibles)

Presse agricole  Bouche à oreille

Internet  Conseiller CA82

Autre, précisez : .....

## Signature :

Fait à : ..... Le : .....

Signature du stagiaire ou de l'entreprise (titre du signataire) : .....

## Fiche complétée à envoyer à (accompagnée s'il y a lieu du chèque de caution\*) :

Assistante du Service Installation  
Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne  
130 av. Marcel Unal - 82017 MONTAUBAN Cedex  
Tél : 05 63 63 09 94 - Fax : 05 63 91 54 92  
Courriel : [sylvie.magro@agri82.fr](mailto:sylvie.magro@agri82.fr)



# Conditions Générales de Vente - Formation professionnelle

Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne – 130 avenue Marcel Unal 82017 Montauban Cedex  
Organisme de formation enregistré sous le n° déclaration d'activités : 7382P001282  
N° Agrément Conseil indépendant : MP01929  
Code PAE : 9411 Z - N°SIRET : 188 200 026 000 14  
Tél : 05 63 63 30 25 - Courriel : accueil82@agri82.fr



## Préambule :

Des modifications sont possibles sur les stages présentés. Le nom des intervenants, les dates et le lieu des formations ne sont pas toujours connus au moment de l'édition des fiches de formation. Un programme détaillé est envoyé avant toute inscription définitive.

## Public :

Les formations s'adressent en priorité aux agriculteurs et agricultrices, aux conjoints collaborateurs et collaboratrices, aux cotisants(les) de solidarité, aux aides familiaux et aux personnes en cours d'installation. Elles sont aussi ouvertes aux salariés d'exploitations agricoles.

Dans la limite des places disponibles, les formations peuvent accueillir toute personne souhaitant s'y inscrire et qui en accepte les conditions, en particulier tarifaires.

## Pré-requis :

Pour la plupart des stages, aucune connaissance préalable n'est exigée sauf mentions spéciales pour certains.

## Participation financière :

Les formations sont susceptibles d'être financées par VIVEA. Cette prise en charge concerne les actifs non salariés des entreprises agricoles à jour de leur contribution à VIVEA (chefs d'exploitation, aides familiaux, conjoints collaborateurs, cotisants de solidarité), ainsi que les personnes en cours d'installation et ayant démarré le parcours (Plan de Professionnalisation Personnalisé - PPP). Pour tous ces publics, nos stages sont gratuits, à de rares exceptions près. Peut être demandé à l'inscription, un chèque correspondant au prix du repas ou un chèque de caution. Le tarif de chaque stage est précisé sur le programme qui vous est adressé avant l'inscription définitive.

Si le stagiaire n'est pas à jour des cotisations VIVEA, le stage peut être facturé en totalité.

Pour les salariés d'exploitation relevant du FAFSEA et pour les autres statuts, la part financière à la charge du stagiaire peut être variable. Pour avoir les détails sur un tarif ou pour un devis, il faut contacter la Chambre d'agriculture.

## Renseignements et modalités d'inscription :

Pour s'inscrire, il faut utiliser le bulletin d'inscription fourni. Une semaine avant le début de la formation, un bulletin d'inscription définitif et un programme détaillé, précisant le déroulement et les aspects pratiques du stage de la formation (intervenants, dates, lieux, horaires) est envoyé. L'inscription définitive est prise en compte lors de la réception du bulletin et s'il y a lieu accompagné d'un chèque.

## Frais d'inscription et modalités financières :

Quand il y a lieu, lors de l'inscription, le chèque de règlement de frais de stage, de repas, de caution doit être établi à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne selon le montant précisé sur le programme détaillé de la formation. Lorsqu'un chèque de caution vous est demandé à l'inscription, il vous sera restitué lors de votre participation à la formation sous réserve d'être à jour de sa contribution VIVEA.

En cas d'absence non signalée et non justifiée ou en cas de refus de prise en charge de la formation par votre fond de formation, le chèque de caution sera encaissé.

A compter de la signature du contrat (fiche d'inscription remplie et renvoyée valant contrat), le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

## Annulation du fait du stagiaire :

En cas d'absence non justifiée ou d'abandon au cours du stage pour un autre motif que la force majeure, la totalité de la participation financière est retenue. En cas de force majeure, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

## Annulation du fait de la Chambre d'agriculture :

La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais de l'annulation ou du report de la formation. Si une participation financière avait été demandée, le chèque sera retourné.

## Horaires :

Les journées démarrent généralement entre 8h30 et 9h30 et se terminent entre 17h et 18h. Le nombre d'heures par journée de formation est de 7h.

## Responsable de stage :

Chaque formation est encadrée par un responsable de stage.

## Justificatif de formation :

Une attestation de formation est adressée à chaque participant à l'issue du stage, ainsi qu'une facture acquittée.



LES FORMATIONS  
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 82  
Gagnez en compétences !